

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Tous les contrats de ventes négociés entre nos clients et nous-mêmes sont fondés sur l'acceptation, sans exception des conditions générales de vente ci-dessous. En conséquence, en cas de conflit entre nos conditions de vente et celles de l'acheteur, ce sont celles de notre Société qui prévaudront.

2. VALIDITÉ DES OFFRES

Les conditions de prix et de délai définies par nos offres ne sont valables, en l'absence d'un délai d'option que pour celles qui sont suivies d'une commande dans les trois mois suivant l'offre. Sauf délai d'option expressément fixé, les offres sur disponible sont faites sous réserve de vente entre temps.

3. PRIX

Les prix applicables sont ceux de notre tarif en vigueur au jour de la livraison. Ils s'entendent départ de nos magasins, emballage en sus sauf convention particulière écrite.

La présente disposition n'est toutefois pas applicable aux commandes spéciales à fabriquer selon des spécifications particulières qui peuvent donner lieu à une révision de prix en fonction des variations des conditions économiques.

Toute facturation inférieure à 100 € Net Hors Taxes sera majorée de 15 € pour frais administratifs et donnera lieu à un règlement comptant ou une expédition contre remboursement. Il ne pourra être fait opposition à cette clause en s'appuyant sur les informations portées sur l'A.R.

4. ENREGISTREMENT DES COMMANDES

Toutes commandes écrites, verbales ou téléphoniques, ne sont définitivement conclues que lorsque nous les confirmons par un accusé réception de commande. Les modifications postérieures à cet accusé de réception ne sont valables que si elles sont confirmées expressément de notre part par écrit.

5. DELAI DE LIVRAISON

Les délais indiqués dans nos propositions ne le sont qu'à titre indicatif. Les retards apportés dans ces délais ne pouvant être occasionnés que par des causes indépendantes de notre volonté ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, pénalités de retard ou entraîner l'annulation de la commande, sauf stipulation mentionnée sur notre accusé de réception.

6. ANNULATION DE COMMANDE

Toute annulation de commande de la part du client, postérieure à notre accusé de réception, ne pourra être acceptée si la commande a donné lieu à un commencement d'exécution tant au niveau de ses approvisionnements qu'au niveau de ses fabrications, elle sera alors sanctionnée d'une facturation au prorata de tous les frais engagés (outillages, moules, composants, matières premières...).

7. TRANSPORT

Sauf convention particulière écrite le transport est à la charge de l'acheteur. Dans tous les cas il s'effectue aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les conditions de vente.

Notre qualité d'expéditeur pour le compte de nos clients ne saurait nous tenir pour responsable des incidents du fait du transporteur choisi ou non par nous.

Tout manquant ou détérioration apparente des marchandises doit faire l'objet de réserves auprès du transporteur.

8. MARCHANDISES A DISPOSITION

Les marchandises doivent être prises en charge par nos clients au plus tard 5 jours après notre avis de mise à disposition. Passé ce délai, nous nous réservons la possibilité d'expédier en port dû, par notre transporteur habituel, conformément aux dispositions de l'article 7 ci-dessus et de procéder à la facturation.

9. TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS

La responsabilité des pièces livrées passe à l'acheteur au plus tard au moment de l'expédition et ceci même si nous prenons à notre charge d'autres prestations telles que le transport.

10. GARANTIE

Les désignations et caractéristiques indiquées sur ce catalogue ne sont données qu'à titre indicatif, elles peuvent être modifiées sans préavis et sans que nous soyons tenus d'en informer nos clients.

Toutes réclamations pour erreur, manquant ou défaut apparent doivent être adressées dans les 15 jours suivant la réception de la marchandise chez le client.

Notre garantie pour ces défauts sera limitée à notre choix (et même pour des vices de matières ou de construction) soit au remplacement gratuit des pièces défectueuses – soit au remboursement de leur valeur.

Toutes autres indemnités pour les conséquences ou des dommages qu'entraîneraient ces inconvénients seront exclues.

Pour des commandes spéciales telles que fabrication sur plan ou sur spécifications clients, notre garantie s'applique au respect des instructions et à la bonne exécution du travail, à l'exclusion de toutes autres garanties. Notre garantie ne s'étend pas à des modèles qui auraient subi des modifications ou qui auraient été utilisés en dehors des conditions normales d'utilisation.

11. RETOUR DES MARCHANDISES

Aucun retour des marchandises ne sera accepté sans notre accord préalable et à condition que ces marchandises aient été réceptionnées chez le client depuis moins de trois mois.

Un abattement de 20% sera appliqué dans ce cas-là et les frais de retour seront à la charge de l'expéditeur.

12. PAIEMENT

Nos factures sont payables au siège social de la Société au comptant pour toute somme inférieure à 100 € Net Hors Taxes et à 30 jours net date de facturation pour toute somme supérieure sauf une première qui sera payable au comptant par chèque.

Toute détérioration de la solvabilité de l'acheteur survenue postérieurement à la commande, nous autorise à exiger soit des garanties, soit le paiement avant livraison.

Toute somme non payée à son échéance entraîne l'application d'intérêts de retard au taux légal x 3 l'an et l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues ainsi que celles des autres échéances, même si elles ont donné lieu à des traites.

Faute de règlement d'une seule échéance, nous nous réservons le droit :

- d'exiger le règlement comptant pour toutes les commandes restant en compte ;
- d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées ;
- d'interrompre les livraisons, d'annuler les ordres en cours ou restant à livrer et de mettre en œuvre les moyens légaux pour recouvrer notre créance par les voies les plus rapides.

Le seul fait de dépôt de bilan ou de faillite fait jouer cette dernière clause. En cas de recouvrement contentieux, il sera dû une indemnité de 20% calculée sur les sommes effectivement dues et à ce titre de clause pénale. Nous nous réservons le droit de modifier les conditions de paiement pour les ordres en cours ou futurs si les traites envoyées à l'acceptation ne sont pas retournées dans les 15 jours suivant leur envoi.

13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Après livraison, la marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement complet du prix facturé. Pendant cette période, le client assume l'entière responsabilité des dommages pouvant survenir à cette marchandise. En cas de non respect d'un des termes du paiement par notre client, nous pourrions exiger le retour de la marchandise à ses frais, soit jusqu'au paiement complet, soit en résiliant de plein droit le contrat. D'autre part, nous nous réservons le droit, préalablement à chaque livraison, de faire signer une attestation de réserve de propriété valable jusqu'au paiement complet de la créance.

14. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le Tribunal de MELUN est seul compétent, nonobstant toute clause figurant sur les documents commerciaux de nos clients.

Nos traites ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Nous nous réservons le droit d'apporter sans préavis toutes modifications aux conceptions et caractéristiques techniques des articles figurant sur nos catalogues-tarifs.